# S.L.1 T.P. N°1 Vérifier les lois de la réflexion

### 1) Objectif:

L'objectif de ce T.P. est de vérifier les lois de la réflexion. On vérifier a dans ce T.P. la seconde loi de la réflexion.

#### 11) Matériel:

Une source lumineuse Un disque gradué Un miroir plan

## III) Données:

a) Première loi de la réflexion :

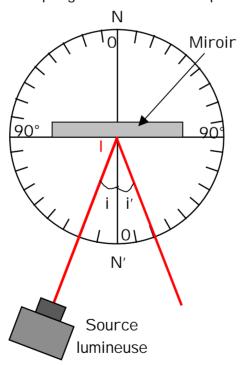
Le rayon incident, le rayon réfléchi et la normale à la surface réfléchissante au point d'incidence I sont dans un même plan.

b) Seconde loi de la réflexion :

L'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence.

#### IV) Protocole expérimental :

On place le miroir plan sur le disque gradué comme indiqué sur le schéma.



Allumer la source lumineuse et régler la de manière à obtenir un pinceau lumineux le plus fin possible (si nécessaire).

Placer la source lumineuse de telle sorte que le rayon incident arrive au point I et que l'angle d'incidence i soit égal à 10°.

Mesurer la valeur de l'angle de réflexion i' et reporter la dans le tableau. On recommence l'expérience en déplaçant la source lumineuse de 10° en 10°.

### V) Observation:

i	10°	20°	30°	40°	50°	60°	70°	80°
i'								

Pour toutes les valeurs de i : i' = \_\_\_\_.

## VI) Explication:

Le rayon incident et le rayon réfléchi sont dans le \_\_\_\_\_\_ défini par le rayon incident et la normale à la surface réfléchissante.

L'angle de réflexion est égal à l'angle \_\_\_\_\_.

Lorsqu'un point A émet un faisceau de rayons lumineux qui se réfléchissent sur un miroir, un observateur placé en O semble voir les rayons réfléchis provenir de A' symétrique de A par rapport au plan du miroir. A' est \_\_\_\_\_\_\_ de A.

